

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 12 (1883)

Heft: 12

Artikel: Des loisirs de l'instituteur [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040201>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

primaire. Il traite l'ensemble des matières que l'école doit apprendre à l'enfant et peut à la rigueur remplacer la plupart des manuels spéciaux destinés à l'enseignement des diverses branches du programme. Celui de Ruegg est sans contredit le plus répandu; il est suivi d'un ouvrage plus étendu et d'une forme scientifique à l'usage des écoles secondaires. Celui qui a été composé pour les écoles de Schwyz se trouve aussi dans les classes catholiques de beaucoup d'autres cantons.

Il est étonnant que la Suisse romande et les pays de langue française en général soient restés si en retard sous ce rapport. Que voyons-nous, en effet, ici en fait de livres de lecture ? Quel amalgame ! quelle bigarrure ! Ce sont les ouvrages de Jeanneret, de Jacob, de Miéville, d'Allemand, de Rufer, de Renz, de Guyan, de Francinet, de Dussouchet, de Dussaud et Gavard, etc., etc. Parmi ces manuels, il en est de ceux qui sont recommandables pour tel ou tel cours, on n'en saurait disconvenir. Mais dans une même école on est obligé, vu le manque d'ouvrage complet, d'employer les livres de plusieurs auteurs. De là des divergences de méthode, un défaut d'unité et des lacunes regrettables. Il importe par conséquent pour nous qu'un nouveau livre de lecture approprié à tous les degrés et répondant aux progrès de la pédagogie moderne et aux exigences de l'école actuelle paraisse le plus tôt possible. On ne saurait donc que féliciter la Direction de l'Instruction publique de notre canton d'avoir pris l'initiative de ce travail et l'engager à encourager le plus possible ceux qui y collaborent.

On emploie également dans la Suisse romande un grand nombre de grammaires : Larousse, La Rive et Fleury, Ayer, etc. Les élèves ont entre les mains les dictionnaires de Larousse, de Littré revu par Beaujan, de Bescherelle et Burguignon. La même variété se retrouve dans les manuels pour l'enseignement de la composition et du style; ce sont ceux des Frères de la Doctrine chrétienne, de Larousse, de Robert, de Mignot, de Verniolle, de Destexhe, de Leclerc et Rouze, etc.

(A suivre.)

A. M.

DES LOISIRS DE L'INSTITUTEUR

(Suite.)

L'instituteur ne jouit pas seulement des douze semaines de vacances accordées par la loi et du congé hebdomadaire, mais chaque jour il dispose de quelques heures, même après la réouverture des cours. M.R.H., dans un article qu'a publié le *Bulletin pédagogique* en 1876, après avoir accordé à l'instituteur huit heures de sommeil et compté six heures de classe, après avoir défafqué des vingt-quatre heures de la journée trois heures prises pour les récréations et les repas et deux heures consacrées à des

occupations imprévues, établit qu'il reste encore *cinq* heures de loisirs. Comment sera employé un temps si précieux ?

Et d'abord, disons-le sans détour, l'instituteur a besoin de repos et de récréation. Sa tâche est souvent ingrate; elle a son côté pénible même à celui pour qui l'enseignement a des attractions et qui se trouve réellement dans sa vocation. Pour conserver à son corps les forces nécessaires et à son intelligence toute sa vigueur, l'instituteur ne doit pas craindre de s'accorder après chaque séance, un repos absolu, dont la durée peut varier suivant les circonstances et les besoins de chacun. Il ne se mettra pas non plus à l'étude immédiatement après les repas; il pratiquera pour lui-même ces préceptes hygiéniques qu'il est appelé à inculquer aux enfants. S'il a des communications à faire aux parents de l'un ou l'autre élève, une visite à rendre, il choisira de préférence les heures les moins propres au travail; il fera ainsi, sans perdre de temps, d'un devoir à accomplir, un but de promenade, un moyen de délassement. Loin de nous la pensée de vouloir faire de l'instituteur un homme sédentaire, hypocondre, misanthrope, confiné à jamais dans sa maison d'école, n'apparaissant pas même aux assemblées générales de la *Société fribourgeoise d'éducation*, et n'assistant qu'irrégulièrement aux conférences d'arrondissement. Un tel instituteur tomberait nécessairement dans l'originalité; et peut-être l'ennui, qui est toujours mauvais conseiller, ne tarderait pas à venir le trouver dans sa solitude.

Le maître d'école se sent parfois trop isolé. Qu'il se souvienne alors que son premier et son plus sincère ami est le curé de la paroisse; l'affection de celui-ci, son dévouement lui sont assurés, tant qu'il restera irréprochable dans sa conduite et diligent dans l'accomplissement de sa noble mission; il trouvera toujours auprès de lui appui et consolation. S'il commettait des imprudences, si, par un excès de rigueur, il s'aliénait l'affection de quelques parents, si même il venait à tomber dans des fautes, il rencontrera sur son chemin le prêtre qui sera le premier, non à l'approuver, il est vrai, mais à l'avertir en père, à soutenir son autorité ébranlée, à lui tendre une main amie, et qui l'aidera, par ses conseils, à réparer ses écarts et à regagner tout son ascendant sur ses élèves. Voilà ce que fait le prêtre; il ne veut pas éteindre la mèche qui fume encore; il n'abandonne l'instituteur qu'au moment où, en lui prêtant le concours de son dévouement, il s'exposerait à compromettre la dignité et l'efficacité de son ministère ainsi que l'avenir moral et religieux de l'enfance confiée à sa sollicitude pastorale. Aussi l'instituteur ne doit pas craindre de passer une partie de ses moments de délassement auprès du prêtre, lorsqu'il y est invité. « Le prêtre et le maître d'école, a dit Mgr Mermilliod à l'assemblée de la *Société fribourgeoise d'Education*, sont faits pour s'entendre. Le prêtre a besoin de l'instituteur et il est son meilleur ami. Ils sont d'autant mieux faits pour s'entendre que l'un et l'autre sont fils de cette démocratie où fut leur berceau commun; souvent ils ont été élevés sur les mêmes bancs d'école;

ils ont prié dans la même église, fait côté à côté la première communion. Plus tard ils se sont séparés quelque temps pour étudier l'un dans le séminaire, l'autre à l'école normale ; mais voilà qu'ensuite ils se sont trouvés de nouveau, ils se sont rencontrés travaillant ensemble à éclairer les intelligences et à former les cœurs. Quand l'instituteur a des peines, où trouvera-t-il amitié et consolation, sinon sous le toit du presbytère ? »

L'instituteur peut rencontrer d'autres amis encore dans la localité qu'il habite ; pourquoi ne les visiterait-il pas quelquefois ? Mais qu'ils soient recommandables, dignes de l'affection d'un éducateur de l'enfance ; que la présence de l'instituteur dans leur demeure ne prête le flanc à aucun soupçon, à aucune critique. C'est à cette condition seule qu'il verra ses heures de récréation embellies par l'amitié. Qui n'a connu M. N. et M. X. ? Ils avaient brillamment débuté ; ils donnaient les plus belles espérances et voilà qu'ils font choix d'amis aux mœurs légères et adonnés à la boisson ; aussi en peu de temps leur influence à l'école a considérablement baissé ; leur réputation s'est ruinée, et grâce à ces accointances funestes qui leur enlevaient la plus belle part de leurs loisirs, leur enseignement est tombé en souffrance.

Il est bien à désirer que les membres du corps enseignant, dans l'intérêt même de leurs élèves, se voient, s'aiment, s'apprécient et même visitent quelquefois les écoles les uns des autres. Deux ou trois collègues voisins se rencontrent, s'entretiennent mutuellement de leurs échecs ou de leurs succès, des procédés qu'ils emploient, des méthodes qu'ils suivent ; l'un assiste aux leçons de l'autre, dans le but de se mieux former encore et d'observer ce qu'il y aurait à corriger, à introduire ou à maintenir dans son propre enseignement ; rien de plus naturel, de plus utile, n'est-il pas vrai ? Mais dans ces relations entre collègues, comme dans les rapports avec les autres amis, il y a de bien dangereux écueils à éviter ; c'est ici qu'on peut appliquer l'adage : « Le peu et le trop peu gâtent tous les jeux. » D'abord il ne faut pas multiplier les amis afin de n'avoir pas à se dépenser et à dépenser son temps outre mesure ; qu'ils soient rares mais bons. Moins une chose est commune, plus elle est précieuse ; d'ailleurs, « ami de tous, ami de personne, » dit le proverbe. Lorsque le maître d'école rencontre ses amis, il est souvent sollicité par eux ou par sa propre inclination à vider le flacon de la fraternité. Nul n'a la prétention d'interdire l'accès des établissements publics aux instituteurs ; mais la nécessité où ils sont de donner le bon exemple, l'exiguïté de leurs ressources et les études auxquelles ils doivent se livrer chaque jour ne peuvent leur permettre d'y faire ni de longs ni de fréquents séjours. Les mêmes raisons doivent les préserver de la passion du jeu. Rien de plus déplorable que de voir un éducateur, comme par exemple ce bon M. Z., se faire un pilier de cabaret et devenir un joueur effréné ? Combien mieux pourrait-il employer ces heures nombreuses qu'il passe à se fatiguer l'esprit, à faire des combinaisons habiles, à perdre un argent dont il saurait bien que faire ?

Supposons en outre que l'instituteur fréquente les *veillées* avec la jeunesse coureuse. Sont-ce là des loisirs dignement et utilement employés ? N'est-ce pas là consumer un temps qui devrait être consacré en partie à l'étude, en partie à un sommeil réparateur ? Le lendemain de courses nocturnes, son enseignement est languissant ; les enfants remarquent fort bien que le maître a les yeux à peine entr'ouverts, que ses paupières sont appesanties, et un sourire malin, à peine perceptible, vient errer sur leurs lèvres. Pendant la journée entière il sera impropre à l'étude et les moments dont il pourra disposer seront consacrés à réparer ses forces par le sommeil ou par un *dolce farniente*.

L'instituteur y n'assiste jamais aux veillées ; il se couche de bonne heure ; mais il a un autre travers : à peine ses élèves sont-ils licenciés qu'il court chez sa voisine Clidamant ou chez la bavarde Arsinôé, caquetant avec des femmes, usant son temps, ce temps qui s'enfuit sans jamais revenir, jasant comme une pie borgne, se faisant la gazette vivante du village.

Cette démangeaison de colporter des nouvelles dérobe à l'étude les loisirs de l'instituteur. Bien plus, « la prudence exige, dit Charboneau, qu'il évite soigneusement les commérages. Le commérage, en effet, est la marque d'un petit esprit et souvent d'un mauvais cœur ; puis, avec ce défaut, on peut devenir sans le vouloir, la cause de tracasseries et de chagrins, de malheurs peut-être. Quels regrets amers on se préparerait ! Et quelles difficultés de tout genre l'instituteur se serait gratuitement créées ! »

Jusqu'ici nous nous sommes attachés surtout au côté négatif de notre sujet, en signalant ce que le maître avait à éviter ; nous allons maintenant aborder le côté positif de la question et indiquer ce qu'il doit faire du temps libre dont il dispose. Et ici notre tâche devient plus facile ; nous n'aurons, pour la remplir, qu'à jeter les yeux autour de nous, qu'à considérer la conduite vraiment studieuse des instituteurs, car la plupart comprennent l'importance du bon emploi du temps.

T.

(A suivre.)



MUSÉE SCOLAIRE

(*Suite.*)

(Voir le *Bulletin pédagogique* de février, p. 47 ; d'avril, p. 88 ; — de juin, p. 130 ; de septembre, p. 40.)

Avant de parler des différentes collections que nous avons admirées à l'Exposition de Zurich, nous dirons un mot du *Musée industriel* du professeur Dorangeon, à Amiens.

Nous nous bornerons à résumer ce qu'en dit le Frère Alexis M. G. dans l'*Ecole catholique*.

M. Dorangeon, professeur de technologie à Amiens, nous offre